

Nom et Prénom ou Raison Sociale :
Monsieur LAMBDA

031697

Votre espace client
<http://eau.saint-quentin.fr>

Adresse desservie :
HÔTEL DE VILLE
02100 SAINT-QUENTIN

Mon nom : LAMBDA

GESTION DE VOTRE COMPTE ABONNÉ

 Bureaux ouverts du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Fermeture à 17h le vendredi.
Pour tout renseignement d'ordre :
-Administratif : 03 23 62 82 82
-Technique : 03 23 06 31 36
Urgences (en dehors des horaires d'ouverture) : 06 80 31 56 14

 eau.saint-quentin.fr

 **Où nous écrire :**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU SAINT-QUENTINOIS
58 BOULEVARD VICTOR HUGO
BP 80352
02108 SAINT-QUENTIN CEDEX

 www.agglo-saintquentinois.fr

 gestion.abonnes@casq.fr

SUIVI DES PAIEMENTS

**TRESORERIE DE SAINT-QUENTIN
MUNICIPALE**



 3 RUE DE LORRAINE
02321 SAINT-QUENTIN

IBAN : FR03 3000 1007 65C0 2300 0000 039

Horaires : de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00. Fermeture le jeudi.

Monsieur LAMBDA
HÔTEL DE VILLE
02100 SAINT-QUENTIN

VOTRE FACTURE DE RESILIATION DU 23/02/2018

N° 18005796

[Détails au verso](#)

Période de facturation du 01/01/2018 au 31/12/2018

120 m³

 Distribution de l'eau	213,95 €
 Collecte et traitement des eaux usées	312,84 €
 Organismes publics	98,76 €

Total facture TTC

625,55 €

Montant TTC à régler avant le 30/03/2018

625,55 €

Les moyens de paiement mis à votre disposition pour le règlement de votre facture :

- ✓ **Le Titre Interbancaire de Paiement :**
Datez et signez le TIP, sans en modifier le montant. Joignez un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne si cela est demandé sur le TIP ou si vos coordonnées bancaires ont changé. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe retour à l'adresse qui figure sur le TIP. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.
- ✓ **Le paiement par chèque :**
Si vous souhaitez utiliser ce mode de règlement, vous devez libeller votre chèque à l'ordre du Trésor Public, joindre obligatoirement le volet TIP, sans le signer, l'agrafer, ni le coller et envoyez le tout en utilisant l'enveloppe retour à l'adresse qui figure sur le TIP. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.
- ✓ **En numéraire :**
Vous pouvez aussi payer en numéraire, dans la limite autorisée, en vous rendant au guichet de votre Trésorerie avec la présente facture.
- ✓ **Le prélèvement mensuel :**
Cette formule de paiement permet d'étaler vos règlements sur l'année. Il vous suffit de vous adresser au service Gestion des Abonnés, muni d'un relevé d'identité bancaire ou postal, afin d'établir le contrat de mensualisation ou de vous connecter sur le site de l'eau.
- ✓ **Le prélèvement automatique :**
Pour bénéficier de ce service, il vous suffit de fournir un relevé d'identité bancaire ou postal et de remplir une autorisation de prélèvement, document disponible auprès du service gestion des abonnés ou de vous connecter sur le site de l'eau.
- ✓ **Le paiement en ligne sur un espace privé et sécurisé :**
Connectez-vous 7j/7 et 24h/24 sur le site de l'eau : <http://eau.saint-quentin.fr>

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

Monsieur LAMBDA
HÔTEL DE VILLE
02100 SAINT QUENTIN

*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0020600030000000001800579618

ICS : FR77ZZZ437743

Référence : 18005796

Montant : 625,55 €

Créancier : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS

**CENTRE D ENCAISSEMENT DES FINANCES
PUBLIQUES**

59885 LILLE CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

003110500187 LAMBDA

941133000175 86090000000180057960020604999706

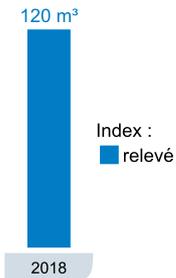
62555

COMPTEUR	ANCIEN INDEX		NOUVEL INDEX		CONSOMMATION
2012JU000001	Relevé le 01/01/2018 :	0	Relevé le 21/02/2018 :	120	120 m ³
					Total : 120 m³

VOTRE FACTURE DÉTAILLÉE

	Période facturée	Quantité ou volume en m ³	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
Distribution de l'eau				202,80		213,95
Consommation d'eau potable	01/01/2018-31/12/2018	120	1.48000	177,60	5,5 %	
Redevance Compteur	01/01/2018-31/12/2018	365	0.02564	9,36	5,5 %	
Redevance abonnement	01/01/2018-31/12/2018	365	0.04340	15,84	5,5 %	
Collecte et traitement des eaux usées				302,40		312,84
Redev. collecte des eaux usées	01/01/2018-31/12/2018	120	1.65000	198,00	0,0 %	
Redev. Trait. des eaux usées	01/01/2018-31/12/2018	120	0.87000	104,40	10,0 %	
Organismes publics				95,28		98,76
Modernisation des réseaux de collecte (Agence Eau)	01/01/2018-31/12/2018	120	0.26600	31,92	0,0 %	
Lutte contre la pollution de l'eau d'origine domestique (Agence Eau)	01/01/2018-31/12/2018	120	0.38800	46,56	5,5 %	
Prélèvement d'eau de nappe	01/01/2018-31/12/2018	120	0.14000	16,80	5,5 %	

Evolution de votre consommation



Montant facturé

Prix au litre 0.00521 € TTC

		HT	TVA	TTC
TVA	0,0%	229,92	0,00	
TVA	5,5%	266,16	14,63	
TVA	10,0%	104,40	10,44	
Total		600,48	25,07	625,55

Votre budget


 Prix du m³ TTC hors abonnement au 23/02/2018 :
4,99 € (soit 0,00499 € par litre)

Montant à payer en € TTC

625,55

Mieux Comprendre votre facture

DISTRIBUTION DE L'EAU

La consommation d'eau : produit du nombre de mètres cubes consommés par le prix unitaire. Le montant recouvré, contribue à financer le coût du pompage, du stockage et de la distribution d'eau.
 La redevance abonnement : somme destinée à couvrir les charges fixes du service.
 La répartition du compteur : somme destinée à l'achat, l'entretien et le remplacement des compteurs.

ORGANISMES PUBLICS

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte : ces trois redevances sont recouvrées par la Communauté d'Agglomération pour le compte de l'Agence de l'Eau qui définit la politique générale en matière de qualité de l'eau. L'Agence de l'Eau aide financièrement les collectivités à réaliser leurs travaux d'assainissement et de dépollution des eaux usées ainsi que la protections des ressources en eau.

TVA

La T.V.A : les taux réduits (1), s'appliquent à l'ensemble des composants de la facture, à l'exclusion :
 - des redevances de collecte des eaux usées et de modernisation des réseaux de collecte non assujetties à la T.V.A.

(1) application des taux en vigueur, se reporter au détail de la facture.

ASSAINISSEMENT

La redevance de collecte des eaux usées : le produit de cette redevance couvre les charges d'investissement des canalisations pour la collecte des eaux usées, le coût d'exploitation de la collecte et les charges d'investissement de la station d'épuration.
 La redevance de traitement des eaux usées : le produit de cette redevance permet de rémunérer la société Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux qui est prestataire de la Communauté d'Agglomération pour l'exploitation de la station d'épuration.

Pour toutes réclamations concernant l'établissement de la facture, s'adresser au : **Service Gestion des Abonnés.**
 58 BOULEVARD VICTOR HUGO BP 80352 02108 SAINT-QUENTIN CEDEX. Tél : 03.23.62.82.82
Quand payer votre facture : Avant la date indiquée au recto dans le cadre "limite de paiement"